Cinquantième année. - N° 11 A 16 et 17 janvier 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 840

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

451 367 072 RCS Nanterre.
ECONOCOM SERVICES.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 7911846.00 EUR.
Adresse : 40, QU de Dion Bouton, 92800 Puteaux.
Oppositions : Les créanciers des sociétés participantes pourront former opposition à cet apport partiel d'actif dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-21 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF INFEENY Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 37000 EUR Siège social 5 Bis Rue D'Uzès 75002 PARIS N° RCS 494946494 RCS PARIS, est société bénéficiaire. ECONOCOM SERVICES Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de 7911846 EUR Siège social 40 QU de Dion Bouton 92800 PUTEAUX N° RCS 451367072 RCS NANTERRE, est société apporteuse. Actif : 3080506 euros Passif : 1033448 euros Les valeurs d'apport ont été provisoirement déterminées sur la base d'une situation comptable de la branche d'activité (ci-après la « Branche d'Activité ») d'ECONOCOM SERVICES établie au 30 septembre 2016 et figurant au traité d'apport partiel d'actif (ci-après le « Traité d'Apport Partiel d'Actif »). Les valeurs d'apport seront arrêtées de façon définitive sur la base d'un bilan de la Branche d'Activité établi à la date d'effet (ci-après la « Date d'effet ») à savoir le 1er janvier 2017. Les valeurs définitives des apports composant la Branche d'Activité seront établies postérieurement à la Date d'Effet sur la base du bilan d'apport définitif (ci-après le « Bilan d'Apport définitif »). Pour les besoins de la détermination de la rémunération de l'apport, les actions de la société INFEENY ont été valorisées à leur valeur réelle. Cette valeur se base sur le prix payé par ECONOCOM GROUP, le 5 septembre 2016, pour l'acquisition de 2.925 actions INFEENY soit 5.438.919 euros. La valeur réelle par action s'établit ainsi à 1.859,46 euros. Pour les besoins de la détermination de la rémunération de l'apport, la valeur réelle de la Branche d'Activité a été établie selon les méthodes d'évaluation dont le détail figure en Annexe 3 du Traité d'Apport Partiel d'Actif. Cette évaluation conduit à une valeur réelle de la Branche d'Activité de 860.930 euros. Les éléments d'actif apportés étant évalué provisoirement à un montant de 3.080.506 euros et les éléments de passif pris en charge s'élevant provisoirement à 1.033.448 euros, il résulte que l'actif net apporté par ECONOCOM SERVICES s'établit provisoirement à un montant de 2.047.058 euros avant prise en compte de l'ajustement lié à la période intercalaire (ci-après la « Période Intercalaire »). Le montant de l'ajustement résultant de l'évolution de l'actif net sur la Période Intercalaire

est estimé à (70.000) euros. En conséquence de quoi le montant provisoire de l'actif net apporté s'élève à 1.977.058 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : Les apports réalisés par ECONOCOM SERVICES au profit d'INFEENY au titre de l'apport partiel d'actif seront rémunérés par l'attribution à ECONOCOM SERVICES, d'actions nouvelles à créer par INFEENY qui augmentera son capital à cet effet. Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter de la Date d'Effet. Elles seront de même nature et auront les mêmes droits que les actions composant actuellement le capital d'INFEENY et seront négociables dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce. Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront entièrement assimilées aux actions antérieurement émises par la société bénéficiaire (ci-après la « Société Bénéficiaire ») et jouiront des mêmes droits avec effet au 1er janvier 2017. En particulier, ces actions nouvelles donneront droit à la distribution de tout dividende distribué postérieurement à leur émission. Compte tenu de la valorisation d'INFEENY et de la Branche d'Activité Apportée, ECONOCOM SERVICES devra recevoir, en rémunération des apports réalisés, 463 actions nouvelles de INFEENY. En rémunération de l'apport des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité, la Société Bénéficiaire augmentera son capital d'un montant de 4.630 euros, pour le porter de 37.000 euros à 41.630 euros par création de 463 actions au nominal de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront émises au profit de la ECONOCOM SERVICES. Montant prévu de la prime de scission : La différence entre le montant net des apports (étant précisé que ce montant est susceptible de varier en fonction du montant du Bilan d'Apport Définitif), soit 1.977.058 euros et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit 4.630 euros constituera une prime d'apport de 1.972.428 euros qui sera inscrite au passif de la Société Bénéficiaire, à savoir la société INFEENY, et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires de la Société Bénéficiaire. Date du projet commun de scission : L'opération décrite dans le traité d'apport aura un effet rétroactif au 1er janvier 2017. Date du dépôt : 28/12/2016, lieu du dépôt : GTC NANTERRE Date du dépôt : 09/01/2017, lieu du dépôt : GTC PARIS.

